

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 11 juillet 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016**

**2016 DU 132-1** Approbation du bilan de la concertation préalable en vue de la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Saint-Vincent-de-Paul (14<sup>e</sup>).

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et R.103-1 (anciens articles L.300-2 et R.300-1) ;

Vu la délibération 2014 DU 113-1 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 17,18 et 19 novembre 2014 approuvant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation relatives au projet d'aménagement du site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'approbation du bilan de la concertation préalable en vue de la création de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul ainsi que l'approbation des modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact environnemental ;

Vu le bilan de la concertation joint en annexe ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du 20 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Le bilan de la concertation préalable en vue de la création de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14<sup>e</sup>) tel qu'il figure en annexe est approuvé.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**